



 **Conservatoires  
d'espaces naturels**  
La Fédération

# TERRAINS MILITAIRES & BIODIVERSITÉ

UN PARTENARIAT ACTIF AVEC LES CONSERVATOIRES  
D'ESPACES NATURELS





# TERRAINS MILITAIRES ET CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

## HISTORIQUE DU PARTENARIAT

Les terrains militaires sont des espaces exceptionnels par leur taille et par les milieux naturels remarquables et souvent relictuels qu'ils abritent. La quasi absence d'urbanisation, d'activités industrielles et agricoles intensives et des traitements chimiques, conjuguée à un entretien et un dérangement minimal font de ces terrains militaires des réservoirs de biodiversité remarquables.

Pour concilier les activités opérationnelles qui constituent la finalité première de ces terrains et la préservation de la biodiversité, le ministère de la Défense s'appuie sur des partenariats externes dans le cadre de conventions de gestion écologique.

### Les Conservatoires d'espaces naturels

sont des associations œuvrant pour la préservation du patrimoine naturel et paysager. Les 29 Conservatoires sont regroupés en réseau au sein de la Fédération nationale (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels). Leur action est fondée sur la maîtrise foncière et d'usage, et s'appuie sur une approche concertée, au plus près des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires.

Leurs interventions s'articulent autour de quatre fondements : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation.

Le premier partenariat entre un camp militaire et un Conservatoire d'espaces naturels a été signé en 1997 en Poitou-Charentes (camp de Montmorillon). Cinq autres conventions ont suivi jusqu'en septembre 2009, date à laquelle le ministère de la Défense, plus particulièrement la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), qui est une des directions du secrétariat général pour l'administration (SGA), et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) ont souhaité renforcer cette collaboration en signant une convention à l'échelon national en présence du ministre de l'écologie. Depuis, 23 nouvelles conventions ont été passées au niveau local, portant à 29 le nombre de partenariats entre le ministère de la Défense et les Conservatoires.

Une des raisons essentielles du succès de cette collaboration repose sur une démarche portée à l'échelon local entre camps et Conservatoires, fondée sur le dialogue et la confiance, dans le respect des compétences de chacun. Cette réussite repose aussi sur des projets adaptés à chaque situation locale, sur la base d'un diagnostic partagé. Enfin, l'expertise et le savoir-faire des Conservatoires d'espaces naturels, notamment dans leur capacité à mobiliser des financements nécessaires aux projets, sont les clés de ces partenariats durables visant à concilier la vocation opérationnelle des camps ou des bases aériennes avec une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité.

L'actuelle biodiversité présente sur les sites du ministère de la Défense en est la plus belle démonstration.



LES PARTENARIATS CONSERVATOIRES  
D'ESPACES NATURELS ET TERRAINS MILITAIRES



Principaux enjeux de biodiversité  
qui ont présidé à la conclusion des conventions

-  PRAIRIES PELOUSES PÂTURAGES
-  AMPHIBIENS
-  ZONES HUMIDES
-  CHIROPTÈRES
-  OISEAUX
-  SITES CONCERNÉS PAR LE PROJET LIFE





# LE PARTENARIAT SOUS L'ANGLE GÉOGRAPHIQUE

## LES EXEMPLES DE RHÔNE-ALPES ET POITOU-CHARENTES

### EN RHÔNE-ALPES, UNE ALLIANCE RÉUSSIE ENTRE L'ARMÉE ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

La région Rhône-Alpes est vaste, riche en milieux naturels, très variés, avec des enjeux de préservation importants.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes créé en 1988 a pour mission, déclarée d'intérêt général, de préserver la biodiversité rhônalpine.

En partenariat avec les collectivités, les services de l'État et de nombreux organismes, le Conservatoire anime des programmes visant à :

- gérer de manière innovante des sites naturels à haute valeur écologique ;
- assister les collectivités dans leurs démarches de préservation du patrimoine naturel ;
- favoriser les échanges de savoir-faire techniques et scientifiques (animation de réseau).

Il assure aujourd'hui la gestion de 79 sites pour une surface de 5 346 hectares, dont 3 535 hectares concernent cinq partenariats passés avec l'armée de l'air et l'armée de terre.

Initiée en 1996, la collaboration entre les responsables du camp de la Valbonne (Ain) et le Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes a permis d'initier des dynamiques régionales et nationales en s'appuyant sur des relations de confiance qui dépassent le cadre strict d'une convention.

### CAMP DE LA VALBONNE : UNE EXPÉRIENCE AGRO PASTORALE INNOVANTE

La Valbonne, avec ses 1 200 hectares de **pelouses sèches** et de boisements, est la plus grande steppe herbeuse sèche de Rhône-Alpes, et héberge une faune et une flore originales (orchidées, guêpiers d'Europe, etc.). Occupé depuis 1872 par l'armée, le camp de la Valbonne a longtemps constitué un monde à part, échappant à la pression agricole et urbaine.

Les premiers contacts établis entre l'armée et le Conservatoire en 1995 ont permis d'engager une étude de faisabilité, et de monter conjointement un projet orienté vers la mise en place d'un pâturage pour contrer l'embroussaillage sur le camp.

En 2003, le ministère de la Défense a accompagné ce projet en accordant une participation de 110 000 €, au titre du fonds d'intervention pour l'environnement (FIE). Ces fonds ont permis de transformer des bâtiments militaires en bergerie.

En 2005, avec le soutien de la région et du conseil général, un troupeau de moutons a été installé sur le site. Il est géré par le Conservatoire, dont les techniciens travaillent en collaboration avec les responsables du camp.

Au fil des années, des relations de confiance se sont nouées. Le Conservatoire assure aujourd'hui un rôle de conseil environnemental en accompagnant les autorités militaires dans leurs projets de création d'un parcours d'orientation ou d'une zone d'entraînement aquatique « mangrove ».

Souvent cité, le partenariat de la Valbonne est, parmi d'autres, à l'origine de la convention nationale signée en 2009 entre le ministère de la Défense et la Fédération des Conservatoires.





PELOUSES SÈCHES

GILLET DES CHARTREUX



**BASE AÉRIENNE 278 D'AMBÉRIEU-EN-BUGEY :  
PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES PELOUSES SÈCHES**

La base aérienne d'Ambérieu abrite des **pelouses sèches**, habitat remarquable riche en diversité faunistique et floristique.

Afin de préserver cet habitat d'intérêt communautaire prioritaire, et de le restaurer dans les secteurs en déprise, des contacts ont été établis entre les responsables de la base aérienne 278 et le Conservatoire dès le printemps 2010 afin d'identifier les 268 hectares de prairies et taillis concernés. L'instauration d'un vrai climat de confiance a permis la mise en place rapide d'un partenariat avec les autorités militaires.

«Toute l'expérience acquise sur la Valbonne a permis de se lancer plus facilement sur la base aérienne d'Ambérieu» souligne Nicolas Greff, responsable de l'antenne Ain du Conservatoire de Rhône-Alpes.

La signature d'une convention un an plus tard s'est accompagnée des premières opérations concrètes de gestion dès 2012 !

Une enveloppe de 60 000 €, obtenue en 2012 grâce au financement du fonds d'intervention pour l'environnement (FIE), a permis de restaurer et d'entretenir les **pelouses sèches** par des opérations de gestion pastorale, de fauche et d'arrachage mécanique et de sensibiliser le personnel de la base.

À l'été 2013, soixante-dix vaches et une trentaine de veaux d'un agriculteur local sont arrivés sur le site et y resteront jusqu'au début de l'hiver. Ces animaux pourront pâturer l'épaisse litière d'herbes sèches qui, faute d'entretien approprié, recouvre une grande partie du camp et empêche une végétation plus diversifiée de s'y développer.

La convention de partenariat écologique prévoit également, à terme, une réduction de l'emploi des produits phytosanitaires par les entreprises chargées de l'entretien de la base. Une clause préconisant l'utilisation de méthodes de désherbage thermique ou mécanique devrait ainsi être ajoutée au cahier des charges des appels d'offres.

**TÉMOIGNAGE**

**Colonel ROUAT**  
Commandant de la base aérienne 278  
d'Ambérieu-en-Bugey\*



Notre collaboration avec le Conservatoire s'inscrit dans la suite logique de la convention nationale de partenariat écologique signée entre le ministère de la défense et la Fédération des Conservatoires. Le plan de gestion que l'on met en place sur 2012-2016 afin de préserver la biodiversité prend en compte les contraintes de notre activité : servitudes aéronautiques et champ de tir. Ainsi, le pâturage sera limité aux secteurs hors périmètre de sécurité lié au tir ; la zone exposée sera, elle, fauchée.

Pour l'analyse technique, on a écouté les spécialistes des milieux naturels. Les premières opérations de gestion sont menées de manière prudente ; on a prévu des suivis, beaucoup d'observations et des bilans au fur et à mesure pour orienter les actions à venir. Le fait que des personnes viennent faire ces études sur le site ne nous pose pas de problème particulier ; c'est une question d'organisation.



\* La base aérienne 278 héberge l'Atelier Industriel de l'Aéronautique d'Ambérieu ainsi que diverses unités de soutien, soit au total 750 permanents.



## 🗣️ TÉMOIGNAGE

**Commandant André HENRY**  
Officier de tir du régiment d'infanterie  
chars de marine (RICM) de Montmorillon



### L'EXEMPLE DU CONSERVATOIRE DE POITOU-CHARENTES

#### UN PARTENARIAT HISTORIQUE SUR LE SITE DE MONTMORILLON

Faisant suite au protocole d'accord «Défense-Environnement» du 3 avril 1995, l'armée de terre s'est rapprochée du Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes afin d'envisager la gestion concertée du patrimoine naturel exceptionnel identifié sur le camp militaire de Montmorillon. Ce terrain de 1637 hectares est composé d'habitats forestiers, de landes et d'étangs hébergeant une grande diversité de faune et de flore, préservées des activités agricoles et sylvicoles par la présence militaire.

En avril 1997, les propositions de gestion environnementale se sont concrétisées par la signature d'une première convention de partenariat entre l'armée de terre, notamment le régiment d'infanterie chars de marine (RICM) occupant le camp, et le Conservatoire.

La volonté de prendre en compte les objectifs et contraintes respectives de chacune des parties a permis, à ce jour, trois renouvellements de cette convention en 1999, 2002 et 2010.

En 1999, ce partenariat a débouché sur la rédaction d'un plan de gestion concerté avec l'autorité militaire et d'autres intervenants sur le camp (éleveurs, société de pêche et de chasse, coupeurs de branches,...). Ce plan de gestion a été par la suite largement repris dans le document d'objectifs **Natura 2000** s'appliquant à l'ensemble du camp.

De nombreuses actions concrètes ont été menées : restauration d'habitats de landes, réfection de digues et systèmes de vidange d'étangs (nécessaires à la gestion conservatoire de ces zones humides remarquables), suivi scientifique par balise ARGOS de Circaètes Jean-le-Blanc (splendide rapace de grande taille se nourrissant essentiellement de serpents), opérations «Fréquence Grenouille» (le réseau des Conservatoires d'espaces naturels se mobilise chaque année en organisant des actions de préservation de la biodiversité dans toute la France).

D'autres actions conjointes, répondant à la fois aux enjeux de sécurité et de biodiversité, ont également été mises en œuvre : réensemencement en prairie des pare-feu, matérialisation de stations botaniques remarquables devant être soustraites aux opérations de broyage.

“ La signature d'une convention locale de partenariat entre le régiment d'infanterie chars de marine, le Conservatoire d'espaces naturels, l'office national de la chasse et de la faune sauvage et la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement permet une meilleure organisation de la préservation et de la gestion des enjeux écologiques et paysagers du camp militaire de Montmorillon au bénéfice du cadre de travail des unités militaires à l'entraînement. Les modifications importantes des infrastructures de tir, des voies d'accès et des pare-feu sont étudiées en relation avec le Conservatoire qui donne son avis et propose des amendements réalistes aux projets initiaux. Expert privilégié du régiment d'infanterie chars de marine, et acteur de terrain impliqué, le Conservatoire est pour l'autorité militaire en charge du camp la vigie de la biodiversité, de sa pérennité et de son développement. ”



**Le fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) du ministère de la défense** créé en 1994, est destiné à promouvoir des opérations ou des actions volontaristes et innovantes en faveur de l'environnement qui tendent :

- à protéger ou mettre en valeur des sites naturels ;
- à lutter plus efficacement contre les pollutions, nuisances et risques résultant de l'activité militaire ;
- à favoriser des actions d'initiation, de formation et d'information des personnels de la Défense.

Ce fonds est doté chaque année d'environ 500 000 €. C'est la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (SGA/DMPA) qui met en œuvre cet appel à projets.

Quelques exemples de projets présentés en partenariat avec des Conservatoires d'espaces naturels, qui ont été retenus ces dernières années :

- la constitution d'un réseau de mares (création et restauration de quatre mares) sur le terrain de Cagnotte (base école d'hélicoptères de l'armée de terre de Dax dans le département des Landes) ;
- la restauration de **milieux ouverts** afin d'améliorer et maintenir les **pelouses sèches** calcicoles, pour la conservation des espèces inféodées sur la base aérienne 270 de Châteaudun en Eure-et-Loir.



**SITE NATURA 2000  
DES CHAUMES D'AVON**

Classement **Natura 2000** et terrain militaire ne sont pas incompatibles, bien au contraire, comme le prouve le site **Natura 2000** des Chaumes d'Avon qui inclut un terrain militaire.

Sur le terrain d'Avon se trouve la dernière population de crapauds sonneurs à ventre jaune des Deux-Sèvres. Ce crapaud se reproduit dans les ornières laissées par les engins militaires. Lorsque l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) a souhaité réaménager la zone, le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes (animateur **Natura 2000**) a proposé la création d'ornières de substitution à quelques mètres des ornières d'origine, en formulant des recommandations d'entretien. Depuis, grâce à l'implication des autorités militaires, la population de sonneurs a augmenté. Ce petit crapaud fait aujourd'hui la fierté du chef de camp, et est devenu l'emblème, non officiel, du terrain d'Avon.

Des mesures agri-environnementales ont également été prises : les 870 hectares du camp, en grande partie composés de prairies et de **pelouses sèches**, sont entretenus par pâturage de bovins dans le cadre d'autorisations d'occupation temporaire. Grâce à **Natura 2000**, les exploitants agricoles ont ainsi pu bénéficier de contrats agri-environnementaux sur ces terrains à haute valeur écologique mais sans grande valeur agronomique. Ainsi, par les aides apportées, ces exploitants ont pu maintenir leur activité tout en contribuant à la préservation de ces milieux d'intérêt communautaire. Les autorités militaires bénéficient également d'un terrain d'entraînement bien entretenu.



**🗣️ TÉMOIGNAGE**

**Général de Brigade Frédéric THUET**  
Commandant de l'école nationale des sous-officiers d'active et délégué militaire départemental des Deux-Sèvres

Depuis plus de dix ans, l'école nationale des sous-officiers d'active n'a cessé de multiplier les partenariats avec le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes pour la gestion des enjeux écologiques, paysagers et géologiques du camp d'Avon. La préservation environnementale des «Chaumes d'Avon» nous tient particulièrement à cœur et est tout à fait compatible avec les activités militaires qui s'y déroulent. Jusqu'à présent, chaque partie a préservé ses intérêts en toute intelligence et en parfaite coopération. Les préconisations du Conservatoire sont suivies avec rigueur et la formation des futurs sous-officiers se poursuit sans contrainte majeure.



# LE PARTENARIAT SOUS L'ANGLE THÉMATIQUE

## PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES ET CONSERVATION DES MILIEUX OUVERTS

Les actions menées avec les différents Conservatoires d'espaces naturels sur les camps militaires œuvrent souvent à la préservation des mêmes richesses écologiques. La préservation des zones humides et la conservation des milieux ouverts en sont deux exemples emblématiques.

### ACTIONS DE PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

**Les zones humides** se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle, abritant de nombreuses espèces animales et végétales. Elles jouent un rôle essentiel dans la régulation de la ressource en eau (irrigation, épuration des eaux, régulation des crues, loisirs **halieutiques**, etc.)

Ces milieux qu'ils soient littoraux ou continentaux, ont lourdement pâti de **l'artificialisation** et du drainage. En effet on estime à 2/3 la surface de zones humides détruites en France métropolitaine, soit 3 fois la superficie de la Corse. D'après le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) **l'artificialisation** du sol augmente chaque année en France de 60 000 hectares.

C'est pourquoi ces milieux sont aujourd'hui au cœur des politiques de protection de la biodiversité : une directive communautaire cadre sur l'eau oblige ainsi les Etats membres à préserver ou restaurer un bon état écologique de ces zones.

Dans ce contexte, les camps militaires et les Conservatoires participent activement à la préservation de ce patrimoine majeur.

### LE CAMP DE SOUGE : UN DES DERNIERS BASTIONS DE LANDES ATLANTIQUES HUMIDES DE GIRONDE

Depuis 2006, un partenariat réunit le camp de Souge et le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine afin d'assurer la conservation et la restauration de l'une des dernières landes atlantiques humides du département de la Gironde.

En mobilisant le soutien de ses partenaires institutionnels, le Conservatoire d'Aquitaine a dressé un état initial des connaissances liées à la **zone humide** et à son fonctionnement. Les éléments remarquables du patrimoine naturel identifiés font l'objet d'un suivi pour connaître les variations des populations animales et végétales.

Par ailleurs, des actions de restauration, financées par le fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) du ministère de la Défense, sont engagées pour :

- palier l'assèchement de la **zone humide** : la pose de seuils et la limitation des prélèvements d'eau liés à la maïsiculture sur les pare-feu du camp limitent l'effet drainant des fossés et facilitent ainsi la remise en eau du camp ;
- retrouver les conditions d'accueil favorables aux espèces en rajeunissant la lande : des actions **d'étrépage** ou de feux dirigés sont menées, tout en limitant le développement des arbres.

Les résultats obtenus sont encourageants : on observe en effet un ralentissement de l'assèchement de la lande, ce qui conforte les actions menées et encourage la poursuite des efforts.



### LA BASE AÉRIENNE DE CAZAUX SUIT LE MODÈLE DE SOUGE

Depuis 2011, la base aérienne de Cazaux (Gironde) a ouvert ses portes au Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine. Dans cette enceinte se trouve un autre échantillon relictuel de landes humides atlantiques de France. Plusieurs espèces et habitats de grande valeur patrimoniale ont déjà été recensés. Les enjeux identifiés sont la gestion hydraulique du site et l'utilisation raisonnée des espaces sensibles.

### À BOURG-LASTIC : UN PARTENARIAT EN DEVENIR

Le camp de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme) situé dans un secteur de moyenne montagne qui culmine à près de 800 mètres est peu connu des naturalistes. Il est utilisé principalement par l'armée de terre (92<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand). Sa situation en tête du bassin-versant de la Dordogne avait attiré la curiosité du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne dès 2001.

L'intérêt patrimonial de ce site présentant de nombreux ruisseaux, landes et tourbières, s'est traduit, en 2010, par la signature d'une convention de gestion (650 hectares) et d'une convention d'assistance technique «zones humides» (CATZH) entre le camp et le Conservatoire.

Le Conservatoire intervient ainsi pour améliorer la connaissance du site et restaurer les dégradations (plantations de conifères, fossés de drainage, création de réserves d'eau pouvant être utilisées en cas d'incendie...).

La convention d'assistance technique «**zones humides**» a permis la rédaction d'une notice de gestion sur deux zones humides.

La désignation récente du site en zone **Natura 2000** et la mise en place d'un projet de contrat territorial sur les cours d'eau permettent de solliciter des financements pour la réalisation de travaux de restauration et l'accompagnement des aménagements, des entretiens et de la gestion pastorale menés jusqu'ici.

En plus d'être l'interlocuteur, le coordinateur et le conseiller technique auprès des animateurs de ces dispositifs (direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Auvergne, direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme (DDT), syndicat de rivière, parc naturel régional), le Conservatoire devient un mobilisateur de moyens financiers.



### LE CAMP DE CANJUIERS ET LE CONSERVATOIRE DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR PRÉSERVENT LA ZONE HUMIDE DU PLAN DE LUBY

Les autorités militaires du camp de Canjuers se sont associées au Conservatoire afin de limiter leurs impacts sur le patrimoine naturel du site. L'objectif est de concilier la nouvelle activité militaire (développement d'un nouveau parcours de tir) tout en conservant la fonctionnalité de la zone humide. Ses enjeux ont été décrits au sein d'un plan de gestion. Ainsi, sur la zone humide du plan de Luby, plusieurs décisions ont été prises :

- les nouvelles infrastructures se sont adaptées au fonctionnement hydrologique de la zone ;
- lors des travaux et en phase opérationnelle, la circulation est limitée en dehors des pistes existantes ;
- les zones à fort enjeu patrimonial sont préservées (mares, stations d'espèces protégées, etc.) ;
- le développement des nouveaux aménagements évite un morcellement de la zone humide ;
- la gestion pastorale bovine est conservée.

Ces préconisations sont intégrées dans les différents plans d'aménagement, règlement intérieur du camp, règlement d'utilisation de la zone, cartographie du site et dans le cahier des charges des travaux.



## 🗣️ TÉMOIGNAGE

**Lieutenant-colonel Jean-Michel GUITTET**  
 Chef du détachement du 17<sup>e</sup> régiment du génie  
 parachutiste, groupement de camp de Caylus



Le partenariat nous permet une meilleure connaissance du terrain sur lequel nous évoluons et nous apporte une aide pour préserver la faune et la flore à travers des actions ponctuelles.

Les cartes dressées par le Conservatoire d'espaces naturels permettent d'avoir un visuel très précis des types de végétation implantés sur le camp. La réouverture de certaines zones colonisées par les genévriers contribue à prévenir la propagation des incendies.

Les acteurs environnementaux ont parfaitement compris les impératifs du camp en matière d'entraînement et de préparation opérationnelle des unités militaires. En conséquence, un *modus vivendi* a été trouvé et les scientifiques travaillant sur le camp s'adaptent aux créneaux horaires qui leur sont attribués.

Des accords ont même été trouvés, comme par exemple pour le lac Del Périé que le camp a exclu du périmètre d'entraînement pour préserver la faune et la flore qui y ont été répertoriées.



### POURQUOI FAVORISER LA CONSERVATION DES MILIEUX OUVERTS ?

Les camps militaires et les Conservatoires d'espaces naturels ont des intérêts convergents en matière de maintien des **milieux ouverts**. Les **milieux ouverts**, caractérisés par les pelouses, les landes, les prairies, les steppes et autres végétations rases, abritent de nombreuses espèces remarquables en voie de raréfaction et contribuent à limiter le risque d'incendie sur les camps car ils constituent d'efficaces coupe-feu. Pour les militaires, ces espaces dégagés offrent des perspectives de pistes de drones, de nouvelles zones de tirs ou de parachutage.

Des solutions alternatives à l'entretien mécanique se sont développées, notamment par la valorisation du pâturage ou du fauchage, qui en plus d'être favorables à l'expression de la biodiversité, présentent un avantage économique certain.

### CAMP DE CAYLUS : UNE GESTION CONCERTÉE

Depuis 2011, le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées gère le patrimoine naturel remarquable du terrain militaire de Caylus (5 600 hectares, Tarn-et-Garonne/Lot). Ce camp militaire abrite d'importantes surfaces de **pelouses sèches**, habitat d'intérêt européen riche en faune et flore. Afin de préserver ces milieux herbacés, un partenariat a été instauré avec des agriculteurs qui fauchent et font pâturer leurs animaux sur le camp, tandis que les secteurs en déprise sont gyrobroyés par le Conservatoire.

Ce partenariat, dont l'objectif est la préservation d'une biodiversité remarquable, assure le maintien de terrains «dégagés et sécurisés contre le feu» pour les opérations militaires tout en augmentant les surfaces de pâturage des éleveurs.





DAMIER DE LA SUCCISE



AZURÉ DE LA CROISSETTE



SPIRANTE SPYRALIS

## TÉMOIGNAGE

**Colonel Pierre SANTONI**

Chef de corps du centre d'entraînement aux actions en zones urbaines (CENZUB) 94<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Sissonne

### LA BASE AÉRIENNE DE CHÂTEAUDUN ADOPTE UN PLAN DE GESTION EN FAVEUR DES PELOUSES SÈCHES

Le 18 mai 2011, la base aérienne 279 de Châteaudun (400 hectares, Eure-et-Loir) et le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre ont signé la première convention locale de partenariat écologique de cette région. Elle concerne 80 hectares dont la moitié abrite le plus vaste ensemble de **pelouses sèches** et d'**ourlets calcicoles** (habitats d'intérêt communautaire) subsistant encore dans le département d'Eure-et-Loir et dans la Beauce.

Les inventaires ont permis de répertorier la présence de 130 espèces végétales caractéristiques des **pelouses calcicoles** comme la Spirante d'automne (orchidée protégée en région Centre), le Rosier des haies ou le Micrope dressé (principale station du département).

Ils ont également permis le recensement d'une population d'Édicnèmes criards nicheurs et la présence de deux espèces de papillons rares inféodés aux pelouses calcaires : le Mercure et l'Ascalaphe ambré.

Le plan de gestion du site prévoit des opérations de restauration et de maintien des pelouses sèches en totale compatibilité avec la vocation militaire de la base.

### DES BREBIS EN RENFORT SUR SISSONNE

Depuis 2005, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie intervient pour la prise en compte du patrimoine naturel sur le camp de Sissonne. En Picardie ce camp est devenu le dernier refuge de nombreux papillons et de nombreuses plantes. Il abrite vraisemblablement la plus importante population française d'Anémone sylvestris (ou Anémone des forêts), plante forestière et de lisière vivace, qui est protégée au niveau national. La collaboration avec le Conservatoire a permis d'engager des actions en faveur de la préservation de cette espèce : le débroussaillage en régie et la réalisation de merlons en terre par l'armée, pour préserver d'importantes stations de manœuvres.

Depuis 2008, le terrain est pâturé par près de 300 brebis mises à la disposition du camp, permettant d'entretenir les **milieux ouverts**.

Cette gestion pastorale permet de lutter contre l'embroussaillage et entretient une centaine d'hectares de **pelouses sèches**. Elle préserve le patrimoine naturel tout en facilitant les activités d'entraînement. Enfin, le camp et le Conservatoire ont élaboré un dossier pour la restauration de 70 hectares de clairières favorables à l'Anémone sauvage et à deux papillons très rares : le Damier de la succise et l'Azuré de la croisette. Ce projet a obtenu en 2012 le soutien du fonds d'intervention pour l'environnement (FIE).



*D'une superficie d'environ 6 000 hectares, le camp de Sissonne est dédié à l'entraînement aux actions en zone urbaine des unités de l'armée de terre. La concertation et le respect mutuel entre le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, le Centre d'Entraînement aux actions en Zone Urbaine - 94<sup>e</sup> régiment d'infanterie et la société de chasse militaire, ont construit, en quelques années, un système de gestion écologique efficace et durable. Celui-ci garantit la préservation et la valorisation d'un patrimoine naturel particulièrement riche, diversifié voire exceptionnel pour certaines espèces faunistiques et floristiques.*

*Les interventions ponctuelles du Conservatoire ne remettent pas en cause les missions opérationnelles du CENZUB - 94<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Adapter les activités militaires aux enjeux de conservation de la biodiversité passe par des actions de sensibilisation des personnels militaires, en particulier les permanents du camp, mais également les troupes de passage en entraînement sur Sissonne.*



ZONE HERBACÉE - PLAN DE DIEU



**LA BASE D'ORANGE ET L'AÉRODROME DU PLAN DE DIEU**

La base aérienne 115 d'Orange et l'aérodrome du Plan de Dieu accueillent une part significative de la population d'Outardes Canepetières (*Tetrax tetrax*) du Vaucluse (25 mâles chanteurs recensés en 2008).

L'aérodrome du Plan de Dieu, encore pâturé par des ovins, constitue le dernier témoin de la steppe originelle, remplacée partout ailleurs par la vigne. Ce site présente un cortège d'espèces varié : l'Outarde Canepetière, l'Œdicnème criard, la Chouette chevêche et cinq espèces d'alouettes.

Le plan de gestion réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels de Provence en partenariat avec la base aérienne 115 a confirmé la qualité des actions menées en faveur de l'Outarde.

La mosaïque de cultures fourragères (luzerne, sainfoin), de zones herbacées et de friches répond parfaitement aux besoins de l'espèce (ponde, nourriture des adultes et des poussins). Sur ces deux espaces, les cultures fourragères et le pâturage sont étroitement liés au maintien de cette biodiversité remarquable.



ŒDICNÈME CRIARD



# LE PARTENARIAT SOUS L'ANGLE «SITE»

## LES EXEMPLES DE MARIGNY, VILLEMAURY ET DU PROJET «LIFE DÉFENSE NATURE 2 MIL»

Les sites de Marigny et Villemaury illustrent parfaitement la richesse de ces partenariats. Le projet «Life Défense Nature 2 Mil» souligne particulièrement l'engagement du ministère de la Défense et des Conservatoires pour la préservation et la restauration de la biodiversité.

### UN PARTENARIAT EXEMPLAIRE SUR LE SITE DE MARIGNY (CHAMPAGNE-ARDENNE)

L'ancien aérodrome militaire de Marigny est un vestige des paysages de l'époque où les troupeaux de moutons parcouraient de vastes espaces de pelouses calcaires appelés «savarts».

L'installation d'une base militaire de l'Otan en 1952, a préservé ce terrain de la mise en culture et ainsi favorisé le maintien d'habitats de **pelouses sèches**.

La surface notable (280 hectares) et la quiétude du site permettent le développement d'une flore remarquable et d'une faune exceptionnelle pour la région.

Le site, jamais utilisé en tant qu'aérodrome, fut dédié à diverses manœuvres militaires jusqu'en 1990 (école de conduite de chars, stage de parachutisme, essais radars, etc.), pour ensuite être mis en vente.

Conscient de l'enjeu écologique que présente ce site, le ministère de la Défense, dans l'attente de son aliénation, a décidé d'en confier la gestion au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. Depuis 2010, le Conservatoire met en place des travaux de gestion écologique et des actions de communication. Il encadre également l'activité **cynégétique** présente sur le site.

Le travail de concertation engagé avec le ministère de la Défense a également permis de développer des actions en faveur de la biodiversité comme la perspective d'ouvrir ce site à un pâturage ovin.

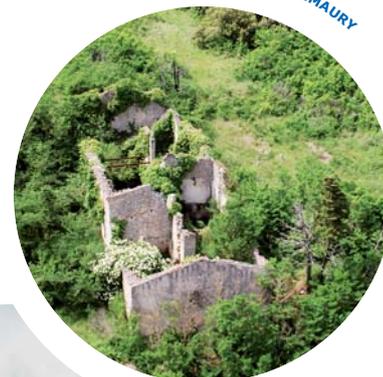
L'aérodrome de Marigny est par ailleurs célèbre pour différentes occupations intempestives telles que plusieurs «rave party», un bûcher géant de la fièvre aphteuse, qui ont fortement marqué les esprits. Sensibles et inquiets du devenir du site, les élus mènent des réflexions pour racheter l'emprise et y installer une ferme photovoltaïque sur les anciennes pistes d'aviation. Ce projet d'énergie verte, mené en concertation avec le Conservatoire d'espaces naturels permettrait de concilier le développement d'une énergie renouvelable et la préservation de la biodiversité remarquable du site.

### LE PREMIER PARTENARIAT EN RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON : LE CAMP MILITAIRE DE VILLEMAURY

Le terrain militaire de Villemaury dans l'Aude est un espace de 1000 hectares, présent dans la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) des Corbières occidentales. Il est composé d'une mosaïque de milieux naturels ouverts et boisés, secs et humides variant selon l'altitude et les oppositions de versants spectaculaires. Les habitats naturels de pelouses stables, de forêts matures qui constituent de grands ensembles d'un seul tenant, constituent un patrimoine naturel de très grand intérêt. Conscient de ces enjeux le 3<sup>e</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine s'est rapproché du Conservatoire d'espaces naturels de Languedoc-Roussillon en proposant une convention de partenariat pour préserver les qualités écologiques du site, tout en respectant sa vocation militaire prioritaire. Cette convention, signée le 3 juillet 2012 à Carcassonne, marque le début du partenariat avec le Conservatoire sur un terrain militaire. Améliorer les connaissances du patrimoine naturel sur le site est aujourd'hui la priorité de cette collaboration avant de s'engager davantage dans des actions de protection et de gestion.



SITE DE VILLEMAURY





life  
défense  
nature  
2 mil

TERRAINS MILITAIRES  
& BIODIVERSITÉ

## UN PROGRAMME EUROPÉEN POUR CONSERVER LA BIODIVERSITÉ DES TERRAINS MILITAIRES

Le programme LIFE+ Nature (L'Instrument Financier pour l'Environnement) est un outil de l'Union européenne destiné à financer des actions innovantes en faveur de la biodiversité européenne, notamment au sein du réseau **Natura 2000**.

Si une vingtaine de ces programmes a déjà été consacrée aux terrains militaires dans l'Union européenne, «Life Défense Nature 2 Mil» est le premier projet Life français à intervenir sur la biodiversité des sites militaires.

Forts d'une collaboration d'une dizaine d'années, le commandant de la région terre sud-est et le Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes ont proposé à l'Union européenne le projet «Life Défense Nature 2 Mil». D'une durée de 4 ans (2012-2016), il prévoit des actions démonstratives de restauration et de conservation d'habitats et d'espèces sensibles, adaptées aux usages particuliers des sites. Il vise également l'intégration des enjeux de protection de la biodiversité dans la gestion et les usages des terrains militaires. Quatre sites d'expérimentation ont été choisis dans le sud-est de la France, sur lesquels diverses actions seront menées :

→ Le camp de Chambaran en Drôme-Isère : cogestion 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins / Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes qui vise :

- la restauration de ses nombreux plans d'eau d'intérêt communautaire ;
- l'amélioration des territoires de chasse et de reproduction des chauves-souris forestières.

→ Le camp des Garrigues dans le Gard : cogestion 2<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie / syndicat mixte des gorges du Gardon. Le camp abritant de nombreux rapaces et passereaux d'intérêt communautaire, des actions visant à pérenniser la présence de ces oiseaux seront mises en œuvre, avec en particulier :

- la restauration de pelouses prioritaires et leur gestion par le pastoralisme ;
- le développement du potentiel d'alimentation pour les oiseaux du site.

→ le Mont-Caume dans le Var : cogestion ministère de la Défense / Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour :

- la restauration des habitats pour les chauves-souris sur les ouvrages militaires ainsi que des pelouses des crêtes ;
- la préservation de ces milieux par la canalisation et la sensibilisation du public à travers une démarche d'interprétation écologique et d'histoire militaire.

→ la base navale d'Aspretto en Corse du Sud : cogestion commandant de la marine en Corse / Conservatoire d'espaces naturels de Corse. La digue de protection du port abrite un site unique de reproduction du goéland d'Audouin : 60% à 70% de la population française. En 2010, cette digue a subi des dégâts causés par une tempête exceptionnelle, les actions visent donc à :

- la restauration des emplacements de nidification pour assurer durablement leur protection et la tranquillité des couples ;
- le renforcement de la signalétique et de l'information du personnel sur le site ;
- le suivi scientifique de l'espèce accessible au grand public (installation de webcam).

Ce projet est coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes, en partenariat avec les Conservatoires de Corse, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et le syndicat mixte des Gorges du Gardon. D'un montant global de 2 128 061 €, il est financé par le ministère de la Défense (864 000 €), les directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon et de Corse et l'Union européenne.

Pour en savoir plus rendez-vous sur :

[www.lifeterrainsmilitaires.fr](http://www.lifeterrainsmilitaires.fr)



PETIT RHINOLOPHE



GOÉLAND D'AUDOUIN



# GLOSSAIRE

- Artificialisation :** du sol, d'un milieu, d'un habitat naturel ou semi-naturel, quand ces derniers perdent les qualités qui sont celles d'un milieu naturel : qualités qui incluent une capacité autoentretenue à abriter une certaine biodiversité.
- Calcicole :** qui pousse bien en sol calcaire.
- Cynégétique :** qui se rapporte à la chasse.
- Etrépage :** technique de restauration écologique des milieux, qui consiste à enlever mécaniquement les horizons organiques (couches supérieures) d'un sol pour le rajeunir. Ainsi appauvri et déstabilisé, le sol favorise le développement d'espèces pionnières et de la riche biodiversité associée. L'étrépage est notamment utilisé pour maintenir, restaurer ou créer de nouveaux écosystèmes typiques des milieux pauvres en nutriments, tels que des pelouses ou des landes.
- Halieutique :** qui se rapporte à la pêche.
- Milieu ouvert :** milieu à dominante herbacée défini par un taux de recouvrement au sol d'arbres inférieur à 25%. Les prairies, pelouses, landes sont des exemples de milieux ouverts.
- Natura 2000 :** réseau de sites naturels visant à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen et ce dans un cadre global de développement durable. Natura 2000 cherche donc à concilier activités humaines et protection des milieux naturels, afin de répondre aux enjeux environnementaux planétaires et locaux.
- Pelouse sèche :** formation végétale herbacée rase ne dépassant guère 20 à 30 centimètres de hauteur. Essentiellement composée de plantes vivaces, elle est colonisée par les arbres et les arbustes. Elle apparaît sur des sols pauvres en éléments nutritifs, elle se différencie des prairies par une végétation moins fournie et moins haute, laissant le sol nu par endroit.
- Zone humide :** terrain qui est habituellement inondé ou gorgé d'eau. Cette eau peut être permanente ou seulement temporaire. Il s'agit de secteurs où l'eau peut s'accumuler, stagner, et où certains processus biologiques ont le temps de se mettre en place. Il peut s'agir de terrains exploités ou non.

ANÉMONE PULSATILLE



<b>Direction de la publication</b>	→ Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives	
<b>Rédaction</b>	→ SGA/DMPA (bureau environnement)	
	→ Fédération des Conservatoires d'espaces naturels	
<b>Contributeurs</b>	→ Benoit ALLARD / Line BONMARTEL-COULOUME / Stéphane CHEMIN / Adeline DESTOMBES / Carine FORET / Nicolas GREFF / Jean-Michel GUITTET / André HENRY / Lucie LE CORGUILLE / Romain LEGRAND / Jacques LEPART / Dominique LEROY / Éric LUCAS / Marc MAURY / Bruno MOUNIER / Perrine PARIS-SIDIBE / Alexandre PAULE / Edwige PROMPT / Stanislas PROUVOST / Patrick REVIRE / Michel ROUAT / Jean-Brice ROUGEMONT / Frédéric ROULLEAU / Pierre SANTONI / Pascal TARTARY / David TATIN / Frédéric THUET / Corine TRENTIN / Julie WALKER / Nathalie WETZEL	
<b>Chef de projet</b>	→ Quentin POUZET (SGA/Com)	
<b>Directeur artistique / Graphiste</b>	→ © Pascal ILIC (SGA/Com)	
<b>Maquettiste graphiste</b>	→ Stéphanne PARINAUD (SGA/Com)	
<b>Crédits photographiques</b>	→ © CEN Rhône-Alpes (p. 4, 14, 16) / © BA 278 - AIA - Section photo (p. 5) / © A. DAVID - Armée de l'air (p. 6) / © J-C. THOREL - Armée de Terre ; © S. CHEMIN (p. 7) / © C. LEFÈVRE - SIRPA Terre (p. 8) / © J. FÁRO - SIRPA Terre (p. 8, 13) / © P. TARTARY (p. 9) / © CEN Languedoc-Roussillon ; © J-B. TADONE - SIRPA Terre (p. 10) / © CEN Picardie ; © CEN Centre ; Service photo BA 279 de Châteaudun (p. 11) / © H. VANDERPERT - CEN PACA ; © D. TATIN - CEN PACA ; © S. MERCIER (p. 12) / © A. KARAGHEZIAN - SIRPA Terre ; © M. SOL (p. 14) / © E. FAVRE - CEN Rhône Alpes (p. 15)	
<b>Impression et façonnage</b>	→ PGT + PGP (SGA/SPAC)	
<b>Tirage</b>	→ 1800 ex. - © SGA/Com - Février 2014	
<b>Contacts</b>	→ Ministère de la Défense - SGA/DMPA/bureau environnement 14, rue Saint Dominique - 75700 Paris SP 07 → Fédération des Conservatoires d'espaces naturels 6, rue Jeanne d'Arc - 45000 Orléans - Tél. : 02 38 24 55 00 - contact@reseau-cen.org	



**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Allier**

Tél. : 04 70 42 89 34

Mail : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr

Site internet : www.conservatoire-sites-allier.fr

**Conservatoire des sites alsaciens**

Tél. : 03 89 83 34 20

Mail : contact@conservatoire-sites-alsaciens.eu

Site internet : www.conservatoire-sites-alsaciens.eu

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Aquitaine**

Tél. : 05 59 32 65 19

Mail : siege@cen-aquitaine.fr

Site internet : www.cen-aquitaine.fr

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Ariège**

Tél. : 05 61 65 80 54

Mail : ana@ariegenature.fr

Site internet : www.ariegenature.fr

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Auvergne**

Tél. : 04 73 63 18 27

Mail : cen-auvergne@espaces-naturels.fr

Site internet : www.cen-auvergne.fr

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Basse-Normandie**

Tél. : 02 31 53 01 05

Mail : contact@cnbn.fr

Site internet : www.cfen-bassenormandie.org

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Bourgogne**

Tél. : 03 80 79 25 99

Mail : contact@cen-bourgogne.fr

Site internet : www.cen-bourgogne.fr

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Centre**

Tél. : 02 38 77 02 72

Mail : siege.orleans@cen-centre.org

Site internet : www.cen-centre.org

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Champagne-Ardenne**

Tél. : 03 25 80 50 50

Mail : secretariat@cen-champagne-ardenne.org

Site internet : cen-champagne-ardenne.org

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Corse**

Tél. : 04 95 32 71 63

Mail : cen-corse@espaces-naturels.fr

Site internet : www.cen-corse.org

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Franche-Comté**

Tél. : 03 81 53 04 20

Mail : contact@cen-franche-comte.org

Site internet : www.cen-franche-comte.org

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Haute-Normandie**

Tél. : 02 35 65 47 10

Mail : conservatoireespacesnaturels@cren-haute-normandie.com

Site internet : www.cren-haute-normandie.com

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Haute-Savoie**

Tél. : 04 50 66 47 51

Mail : asters@asters.asso.fr

Site internet : www.asters.asso.fr

**Pro Natura Île-de-France**

Tél. : 01 64 22 85 94

Mail : pro-natura-ile-de-france@wanadoo.fr

Site internet : www.anvl.fr/pronatura-presentation.php

**Conservatoire des espaces naturels**

**→ Isère**

Tél. : 04 76 48 24 49

Mail : avenir38@wanadoo.fr

Site internet : avenir38.free.fr

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Languedoc-Roussillon**

Tél. : 04 67 02 21 28 / 06 77 70 75 85

Mail : cenlr@cenlr.org

Site internet : www.cenlr.org

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Limousin**

Tél. : 05 55 03 29 07

Mail : info@conservatoirelimousin.com

Site internet : www.conservatoirelimousin.com

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Loir-et-Cher**

Tél. : 02 54 58 94 61

Mail : conservatoire41@hotmail.com

Site internet : www.conservatoire41.com

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Lorraine**

Tél. : 03 87 03 00 90

Mail : censarrebou@cren-lorraine.fr

Site internet : www.cren-lorraine.fr

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Lozère**

Tél. : 04 66 49 28 78

Mail : conservatoire@cen-lozere.org

Site internet : www.conservatoire-sites-lozere.org

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Midi-Pyrénées**

Tél. : 05 81 60 81 90

Mail : cen-mp@espaces-naturels.fr

Site internet : www.cen-mp.org

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Nord Pas-de-Calais**

Tél. : 03 21 54 75 00

Mail : contact@cen-npdc.org

Site internet : www.cen-npdc.org

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Picardie**

Tél. : 03 22 89 63 96

Mail : contact@conservatoirepicardie.org

Site internet : www.conservatoirepicardie.org

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Poitou-Charentes**

Tél. : 05 49 50 42 59

Mail : contact@cren-poitou-charentes.org

Site internet : www.cren-poitou-charentes.org

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Tél. : 04 42 20 03 83

Mail : contact@cen-paca.org

Site internet : www.cen-paca.org

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ La Réunion**

Tél. : 02 62 39 39 04

Mail : accueil@gceip.fr

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Rhône-Alpes**

Tél. : 04 72 31 84 50

Mail : crenra.secretariat@espaces-naturels.fr

Site internet : www.cren-rhonealpes.fr

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Sarthe**

Tél. : 02 43 77 17 65

Mail : cen.sarthe@espaces-naturels.fr

Site internet : www.cen-sarthe.fr

**Conservatoire d'espaces naturels**

**→ Savoie**

Tél. : 04 79 25 20 32

Mail : info@cen-savoie.org

Site internet : www.cen-savoie.org



# TERRAINS MILITAIRES & BIODIVERSITÉ

UN PARTENARIAT ACTIF AVEC LES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS



POLYOMMATUS ICARUS